L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS SAMEDI MATIN, 27 NOVEMBRE 1875. 49me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI MATIN, 27 NOVEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par le shérif, sur les lieux ci-après désignés, le fonds du magasin situé à l'angle des rues St-Charles et Gravier, consistant en vêtements, &c.

Par S. Guinault, à la Bourse des Négociants et des Encantoirs, rue Royale, joli terrain rue Amour.

Par Placide J. Spear, au No 40 rue St-Charles, le contenu d'une résidence de premier ordre.

Par D. E. Morphy & Son, aux Nos 108 et 110 rue des Magasins, faïence et poterie.

Par R. M. & S. J. Montgomery au No 100 de la rue du Canal, entre Camp et St. Charles, marchandises sèches étrangères et américaines.

Par Morphy & Son, aux Nos 108 et 110 de la rue des Magasins, beurre de l'Ouest.

Beurre—Beurre.—Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy & Son.

SPECTACLES.

Samedi, 27 Novembre 1875.

VARIÉTÉS—A midi, **La Fille de Madame Angot**, le soir, **La Péricholo**.

ACADÉMIE—A midi et le soir, Minstrels de Haverly.

ST-CHARLES—A midi et le soir, Mr Lawrence Barrett.

Une opinion honnête sur le bureau de conversion.

Un négociant estimable, jouissant d'une haute réputation et d'une influence légitime dans notre communauté, Mr. John B. Lafitte, vient de faire un acte de civisme dont nous le félicitons sincèrement. Invité à se laisser porter comme candidat à la présidence de la Bourse au Coton, il a refusé cet honneur, en s'excusant, d'abord par des raisons personnelles, et en motivant son refus sur l'obligation que ces fonctions lui imposeraient de faire partie *ex-officio* du bureau de conversion. Il a saisi cette occasion pour exprimer franchement et carrément son opinion sur le bill et le bureau de conversion. Nous reproduisons ci-dessous la plus grande partie de sa lettre aux membres de la Chambre de Commerce.

Nous considérons comme un symptôme favorable du réveil de l'opinion publique l'attitude prise dans cette circonstance par Mr. Lafitte. Depuis l'établissement du régime radical en Louisiane, nous n'avons eu que trop souvent à déplorer la faiblesse avec laquelle nos hommes d'affaires se laissaient aller à accepter les faits accomplis, à s'incliner devant les abus et à tolérer les fraudes. C'est cette tolérance et cette apathie qui nous ont conduits à la triste situation actuelle de nos affaires publiques et particulières. On ne gagne jamais rien dans les compromis avec la fraude et on s'abaisse inutilement. C'est donc un sujet de félicitation de voir un homme de la valeur de Mr. Lafitte rompre avec les habitudes de prudence communes aux hommes d'affaires et donner nettement son avis sur une des plus importantes questions qui intéressent la fortune de l'Etat.

Le rapport du comité spécial d'investigation de la Chambre des représentants, que nous avons déjà publié dans l'*Abeille*, sera bientôt présenté à l'assemblée. Ce rapport justifie pleinement le refus fait par Mr Lafitte d'aller prendre part aux opérations du bureau. Mais son refus est passé inaperçu, s'il ne l'avait motivé. Il a fait acte en cela de bon citoyen et nous espérons que son exemple sera suivi dans chaque occasion analogue. Le moment est venu où il faut que tous les citoyens honnêtes répudient toute connexion et tout contact avec ceux qui ont livré la Louisiane au pillage et qui cherchent aujourd'hui des alliances dans le but de couvrir leur passé par un certain vernis de respectabilité.

La conduite de Mr Lafitte contraste heureusement avec celle de certains avocats qui ont en dernier lieu la faiblesse d'endosser la candidature d'un homme qui avait donné le triste exemple d'une honteuse défection à la cause de la Louisiane.

Il ne peut y avoir dans les circonstances présentes que deux camps bien tranchés: le peuple ne veut plus de pacte avec l'infamie. Il veut combattre sur le terrain du droit et de la vérité et c'est sur ce terrain qu'il doit triompher. Justice devra être faite alors, sans souci des conséquences qu'elle pourra avoir pour les voleurs publics ou pour ceux qui auront pactisé avec eux.

Mais laissons parler Mr Lafitte.

Nlle-Orléans, 24 novem. 1875.

Aux membres de la Bourse au Coton de la Nouvelle-Orléans.

Mes objections sont donc, premièrement, que je ne me crois pas les qualités voulues pour siéger dans le bureau—ma connaissance des différentes classes d'obligations de l'Etat n'étant pas suffisante pour me permettre d'agir comme je le voudrais sur les questions qui me seront soumises. Cette raison, à elle seule, me dispense de toute autre explication, car je n'occuperai jamais un poste dont je ne me sens pas capable de remplir les devoirs. Beaucoup de mes amis ne partagent pas mon opinion sur ce point, mais tout en les remerciant de leur flatteuse partialité à mon égard, je les prie de me laisser seul juge et arbitre dans les circonstances actuelles.

Ma seconde objection est encore plus importante, attendu qu'elle s'applique à la loi de conversion elle-même. Je crois être l'interprète des idées des dix neuf vingtièmes de la partie intelligente de la communauté en déclarant que la loi est le fruit de l'iniquité et de la fraude; son véritable but était de donner la sanction d'un acte constitutionnel à certaines dettes illégalement émis, de les consolider afin que ni leur origine ni leur identité ne puissent jamais être mises en doute; de répudier les quatre-dixièmes des garanties de l'Etat pour lesquelles le trésor avait reçu pisetre pour piastre dans le but de donner plus de valeur aux prêteurs des obligations.

La loi veut que tous les bons, après la conversion soient détruits, afin de rendre impossible la découverte de la source corrompue des nouveaux consolidés. La fumée qui, à l'heure où j'écris, s'élève du fourneau de la maison d'Etat, et indique la disparition de six millions de bons, répand dans l'air une double honte—celle de la répudiation des quatre-dixièmes d'obligations honnêtes et de la réémission de bons tléganx. A mon avis, la clause qui constitue le président de la Bourse au Coton membre "ex-officio" du bureau est une nouvelle preuve de l'habileté dangereuse de ses auteurs. La présence d'un homme occupant la plus haute position commerciale de la ville n'avait pour but principal, si je ne me trompe grossièrement, que de donner un semblant de loyauté aux délibérations du bureau.

On dira sans doute—et on le dira avec justice—que le digne président de la Bourse a rendu un service signalé à la Louisiane en faisant partie du bureau; personne n'est plus heureux que moi d'admettre le fait sans réserve aucune, personne ne saurait être plus disposé que moi à lui accorder les éloges qu'il mérite, mais son successeur peut-il espérer avoir le même bonheur que lui? Les plus fraudeuses de toutes les obligations avaient été converties avant qu'il eût pris son siège, la loi avait été adoptée (à cet effet) —elles avaient été converties précipitamment et sans opposition. Gorgée de gains illicites, les corporations qui se sont nourries des entrailles de la Louisiane peuvent bien permettre à la victime pantelante de respirer un peu. Ils y reviendront certainement, et le président de la Bourse aidé d'une minorité sans espoir, pourra lutter quelque temps, mais ils triompheront moins que la Législature s'intervienne et, en reconstituant le bureau, ne mette l'Etat à l'abri de nouvelles spoliations.

Je n'ai pas pris, sans avoir mûrement réfléchi, la décision que j'ai l'honneur de vous communiquer. Je me suis vu lié par la loi; j'ai vu devant moi des bons pour lesquels piastre pour piastre a été versés dans les coffres de l'Etat; j'en ai vu d'autres émis légalement mais enlevés par les voleurs, des caveaux de la trésorerie; j'en ai vu d'autres émis frauduleusement mais vendus à l'innocente tierces parties; j'en ai vu d'autres encore d'une origine frauduleuse et entre les mains de premiers qui les avaient reçus; j'ai vu le tout forcé de ne faire qu'un seul et placé sur le même pied aux yeux de la loi de conversion.

En réduisant les uns aux six dixièmes de leur valeur, j'appliquerais, sur l'honneur de la Louisiane, le fer rouge de la répudiation; en convertissant les autres je ferais cause commune avec les voleurs.

Je ne le peux pas, je ne le veux pas!

J'ajoute qu'en me prononçant sur la validité de certaines obligations, il faudrait que je fusse guidé par un sentiment de justice dans les limites de la loi—cette loi que je serais obligé d'accepter comme guide à travers cette masse de corruption. Dans l'exercice de mon jugement, je pourrais ne pas être d'accord avec l'opinion du public et le public me condamnerait. Encore une fois, je ne peux pas, je ne veux pas accepter cette position.

Je regrette profondément qu'une question politique soit venue s'introduire dans une société formée dans un but purement commercial, et tout en exprimant ma reconnaissance à tant de membres qui désiraient me faire l'honneur immérité de m'élire président du bureau, je vous demande de ne pas me considérer comme candidat à ce poste. Je me crois tenu d'agir ainsi parce que ceux qui voudraient m'appeler au fauteuil pourraient croire qu'il est de la plus haute importance que le président de la Bourse soit membre du bureau de conversion. En me retirant, je leur laisse une pleine liberté d'action.

J'avais, tout d'abord, prévenu mes amis que s'ils considéraient la présence du président au bureau de conversion comme étant d'une importance vitale, ils n'avaient pas le droit de voter pour moi et qu'ils grandiraient encore dans mon estime en votant contre moi si j'avais un adversaire.

Les communications directes avec le Brésil.

Une réunion de négociants a eu lieu, hier, rue Carondelet, pour aviser aux moyens d'établir une ligne de vapeurs entre la Nouvelle-Orléans et les ports du Brésil, avec escale à divers ports des Antilles et de la mer des Caraïbes. La réunion a été présidée par Mr Raymond.

MM. Nathan, Mogridge et Burwell ont successivement exposé toutes les raisons qui font une nécessité pour la Nouvelle-Orléans de se mettre en communication directe avec l'Amérique du Sud. Mr Mogridge a lu un travail rempli de statistiques intéressantes sur les importations et les exportations des ports que la ligne projetée devrait desservir.

L'espace et le temps nous faisant défaut, nous renvoyons à notre prochain numéro un compte-rendu plus détaillé de la réunion et du travail de Mr Mogridge, dont une courte citation fera comprendre l'intérêt:

En 1873, les Etats-Unis ont acheté du Brésil pour près de 48 millions de dollars de café et ne lui ont vendu en produits et articles manufacturés que pour dix millions, de sorte qu'ils ont dû payer la balance en or. Ce qu'il y a de plus affligeant, c'est que cet or est envoyé en Angleterre pour y acheter des produits et marchandises que nous devons et pouvons fournir nous même au Brésil.

Une des mesures prises en considération à la réunion d'hier a été l'envoi d'une pétition au Congrès pour demander, sous forme de contrat pour le transport de la malle, une subvention pour un service bimensuel par vapeurs entre la Nouvelle-Orléans et le Brésil.

PROCÈS POUR LA PLACE DE TRÉSORIER.—Nous avons reçu du colonel F. C. Zacharie les deux mémoires présentés par lui et son collègue W. R. Whitaker, à l'appui de procès, actuellement pendant en appel devant la Cour Suprême de la Louisiane et ayant pour objet de forcer Mr Duburclet à rendre à Mr J. C. Moncure la place de Trésorier d'Etat. La question de fait et d'équité est bien claire, mais le litige porte sur des points de procédure qui sont habilement traités dans les mémoires.

LE DIMANCHE.—Ce journal hebdomadaire, dont nous avons déjà parlé, paraîtra décidément demain 28 du courant. Les Bureaux du *Dimanche* sont situés au No 60 du Passage de la Bourse entre les rues Douane et Bienville.

UNE MARCHE NUPTIALE.—Rien n'aura manqué au bonheur du sénateur Burch. Une marche nuptiale a été composée par Mr L. A. Davies en l'honneur de son union avec la veuve d'Oscar Dunn, et les nouveaux époux nous en ont envoyé un exemplaire.

JOURNAUX ILLUSTRÉS.—La librairie Hébert & Cie., coin Chartres et Bienville vient de recevoir les numéros du 6 novembre de l'*Illustration* et du *Monde Illustré*.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—Mademoiselle Geoffroy et de Quercy ont obtenu hier un grand succès dans la *Péricholo*. Nous complimenterons spécialement Mlle Geoffroy sur la manière dont elle a chanté l'air de la lettre et sur le cachet qu'elle a donné au rôle de la Péricholo. De Quercy s'est montré excellent comédien dans le rôle de Piquillo. Dupian, Castel et Walter ont tenu les autres rôles d'une façon fort amusante.

La compagnie d'opérette nous fait aujourd'hui ses adieux par deux représentations. Elle donnera une matinée et le soir la seconde représentation de la *Péricholo*.

Lundi aura lieu l'ouverture de la saison dramatique avec la troupe de la cinquième avenue de Daly; la pièce choisie est "Big Bonanza."

—Voyez l'annonce du MAGASIN BLEU à propos de la grande vente de chaussure qui aura lieu le 29 novembre et les jours suivants.

Nous lisons dans le *Journal officiel* du 7 novembre:

Londres, 5 novembre.

Le gouvernement a reçu une dépêche donnant quelques détails sur la mort de M. Birch, résident diplomatique anglais à Pérak, dans la Presqu'île de Malacca. M. Birch a été lâchement assassiné à Passir-Sala, entre Khota et Durian, sur la rivière Pérak, pendant qu'il prenait un bain. Le bruit court que son interprète malais a été tué.

Quatre personnes de la suite de M. Birch ont été blessées ou ont disparu.

Un détachement de troupes et de policemen envoyé de Singapore est arrivé à Pérak. Le gouvernement du District de Malacca s'est rendu sur la rive de Pérak pour faire une enquête.

Allez de l'avant
Gros lot de $100,000
Tirage d'or
Loterie de la Louisiane
A l'Académie
Lundi, 27 décembre
Un demi-million
En lots d'or
1 chance sur 6
Essayez votre chance.

☞ Tout le monde est convaincu maintenant que le café grillé et moulu qui est vendu au grand dépôt de la rue du Camp, No 5, est non seulement le moins cher mais encore le plus frais et le plus agréable de tous les cafés vendus sur ce marché. Nous invitons nos lecteurs à en faire l'essai.

MEUBLES A BON MARCHÉ.—On parle d'une prochaine reprise des affaires, mais en attendant l'argent ne circule pas et l'économie est de règle. On n'achète qu'à condition d'acheter à bon marché. Aussi Mr Jos. Hubbard, coin Remparts et Perdido, s'est-il empressé de réduire le prix des excellents meubles qu'il fabrique lui-même et de ceux qu'il importe du Nord et de l'Ouest. Il y a de bons marchés à faire chez lui.

GIRONDE.—Nouvelles du haut de la Garonne ne sont pas rassurantes; la pluie continue à tomber.

La navigation devant Bordeaux est devenue impossible, par suite de la rapidité des courants, qui rendent dangereux les mouvements de la batellerie.

Ce matin, dit la *Gironde*, on pouvait voir, non loin des transatlantiques, à Bacalan, une quantité de gabares amarrées à terre, qui attendaient un temps favorable pour opérer leurs chargements ou déchargements. Le capitaine de port, ne voulant en aucune façon endosser la responsabilité des accidents qui pourraient arriver si les gabares voulaient opérer, malgré l'extrême violence du courant, leurs mouvements habituels, a fait prévenir les patrons qu'il les rendrait responsables de toutes les avaries que ces mouvements pourraient provoquer.

—Nous lisons dans la *France*:

M. Colson, le sympathique artiste du Vaudeville, a été frappé avant-hier d'une attaque d'apoplexie.

On l'a transporté à l'hospice Dubois. M. Colson répétait *Midi à quatorze heures*, le lever de rideau qui devait accompagner la nouvelle pièce de Barrière.

Il est donc probable que ce lever de rideau sera changé, à moins qu'on n'ait le temps, avant vendredi, jour fixé pour la première représentation, de remplacer Colson dans le rôle qui lui était confié.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

UNE AFFAIRE MYSTÉRIEUSE.

Le sénateur Brewster blessé dangereusement le neuve de son hôte.

Il est arrivé une singulière affaire au sénateur radical O. H. Brewster pendant une visite qu'il faisait à Raceland, paroisse Lafourche.

Mr Brewster s'est arrêté chez un Mr Harang, à six milles de Lockport, et celui-ci lui a offert l'hospitalité pour la nuit. Il y avait plusieurs autres invités, et Mr Brewster ne s'est retiré que vers neuf heures. Il a été conduit par son hôte à sa chambre dans une petite maison, qui se trouve dans la cour, à quelque distance de la maison principale.

Mr Brewster était accompagné d'un jeune homme du nom de Holden, qu'il avait pris à Raceland, pour lui servir de guide dans la paroisse.

Tous les deux se sont enfermés dans la chambre qui leur avait été réservée, et vers onze heures, ils dormaient profondément, lorsqu'ils ont été éveillés par un grand bruit.

Il leur a semblé que plusieurs personnes frappaient à coups redoublés sur la porte.

Mr Brewster a crié de son lit pour demander qui était là, et ne recevant pas de réponse, il s'est levé et a commencé à se vêtir à la hâte, n'osant pas ouvrir la porte, et se tenant prêt à tout événement.

Il était à peu près habillé et avait son revolver à la main, lorsque la fenêtre de sa chambre s'est ouverte avec fracas, et quelqu'un s'élançant par l'ouverture, a bondi jusqu'à lui et l'a saisi au collet.

Mr Brewster, persuadé qu'un assassin en voulait à ses jours, a fait feu, et son agresseur est tombé comme une masse inerte sur le parquet.

Ouvrant précipitamment sa porte, Mr. Brewster, suivi du jeune Holden, a couru jusqu'à la maison principale pour éveiller Mr. Harang et lui raconter ce qui venait d'avoir lieu.

Mr. Harang a paru très surpris et a appelé plusieurs domestiques. Tous se sont rendus alors avec de la lumière à la chambre que venait de quitter Mr. Brewster.

On a trouvé au milieu de l'appartement un homme baignant dans son sang et la face tournée contre terre.

En relevant le corps inerte, Mr. Harang a reconnu avec horreur son neveu, jeune homme d'une vingtaine d'années.

Le jeune homme n'était pas mort heureusement, mais grièvement blessé.

On ne s'explique pas son agression. Mr Brewster ne l'avait pas vu chez son oncle, mais il paraît que Mr Harang avait célébré à son hôte la chambre de son neveu, celui-ci devant coucher ailleurs.

Il faut que le jeune homme ait été pris de boisson ou qu'il ait agi sous l'empire d'une surexcitation voisine de la folie, car il ne pouvait avoir aucun grief personnel contre Mr Brewster.

Le sénateur radical est parti, au milieu de la nuit même, pour aller se mettre à la disposition des autorités de la paroisse.

Comme après tout Mr Brewster n'avait agi que dans un cas de légitime défense et que le jeune Harang était seulement blessé et non mort, on n'a pas jugé nécessaire de le retenir comme prisonnier et on lui a permis de revenir à la Nouvelle-Orléans sur parole. Mr Brewster est arrivé hier et on dit qu'il est très anxieux d'apprendre l'issue de cette affaire.

Il y a certainement dans tout cela un mystère encore inexplicité.

Encore un meurtre probable.

Nous sommes en pleine épidémie de meurtre. Voilà une semaine qu'on ne tue chaque soir à la Nouvelle-Orléans.

Nous avons encore une querelle sanglante à enregistrer.

Hier après-midi, vers cinq heures, deux hommes, nommés Moïse Gusticolet, James Jackson, ont eu une altercation, rue Franklin, entre Bienville et Donaue, au sujet d'une femme du nom de Hattie Bell.

Gusticio a donné un coup de poignard à Jackson dans l'abdomen, le blessant grièvement, sinon mortellement; puis, s'élançant vers la femme, cause première de la dispute, il lui a fait une entaille profonde au bras gauche.

L'agent de police Baquet s'est rendu maître de ce fou furieux et l'a enfermé au poste du quatrième precinct.

James Jackson et la femme Hattie Bell ont été envoyés à l'Hôpital de Charité.

La blessure du premier est mortelle.

Mort des suites de sa blessure.

James Collins, un homme de couleur, qui a été grièvement blessé d'un coup de rasoir, mardi après-midi, au coin de la rue Dryades et de l'Avenue Triton, par un certain Jacob Brown, également de couleur, est mort, hier matin, à l'Hôpital de Charité où on l'avait transporté.

Jacob Brown est toujours au large, mais on finira bien par le trouver.

Le coroner fera une enquête et préparera sans doute un affidavit pour meurtre.

Sus aux mendiants.

Le chef de police a lancé un ordre, commandant à tous les agents de la force publique d'arrêter comme vagabonds les mendiants qui seront surpris dans l'exercice de leurs fonctions.

Nous félicitons le colonel Loan d'avoir adopté cette mesure énergique, qui débarrassera la ville d'intrus de fainéants et de faux nécessiteux; d'autant plus, que les mendiants sont souvent des voleurs déguisés.

Rumeurs concernant le chef de police.

On dit,—et nous nous faisons l'écho de cette rumeur sous toute réserve,—que le colonel Loan va perdre sa place prochainement, comme chef de police, et qu'il sera remplacé par Mr. Wright, surintendant de l'enregistrement. Est-ce vrai? nous n'en savons rien.

Les marchés publics.

Mr A. Hayem, fermier des marchés publics, doit $9,000 à la ville pour le mois d'octobre.

A la réunion informelle du Conseil municipal, avant hier, il a été résolu que le bail de Mr Hayem serait résilié.

Apprenant cette détermination bien arrêtée, Mr Hayem a déclaré qu'il pourrait payer dans quelques jours la somme due.

TEMPERATURE.—26 Novembre 1875 Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien

	Fahrenheit	Centigrade
6 A. M.	68	20
12 M.	78	25
3 P. M.	74	23
6 P. M.	73	23

OR OR OR OR OR OR OR OR
Quelqu'un doit gagner OR
Quelqu'un doit OR
Quelqu'un doit le lot de $100,000 OR
Quelqu'un doit OR
Quelqu'un doit tirage d'or OR
Quelqu'un doit 27 déc. OR
Quelqu'un doit OR
OR OR OR OR OR OR OR OR

☞ Les grands consommateurs de café ne doivent pas perdre de vue qu'une livre de café grillé et moulu au grand dépôt de la rue du Camp No 5 est égale à une livre et quart de café préparé dans les familles; il y a donc tout à la fois économie d'argent et de peine à l'acheter au grand dépôt.

LES INONDATIONS DANS LE MIDI.—Sans avoir renouvelé les catastrophes de juin et de septembre, les dernières inondations, dans le Midi, ont causé des ravages assez graves.

Le village de Biert, dans l'Ariége, a été entièrement submergé. Le jour de la Toussaint, les offices n'ont pu être célébrés; il y avait 1 m. 50 d'eau dans l'église.

Le village de Gourbit, canton de Tarascon, a été sur le point de voir se renouveler le désastre du pauvre village de Verdun.

Vers les huit heures du matin, le 1er novembre, le ruisseau qui descend de l'étang d'Artax déborda de son lit, se jeta en ondes furieuses dans les chaumes et submergea la partie basse du village.

Le maire, M. Ville, fit aussitôt sonner le tocsin.

Accourus à son appel, les habitants coupèrent ça et là de gros arbres et construisirent en toute hâte un solide barrage. Les eaux furent ainsi rejetées dans les propriétés voisines et les habitations se trouvèrent sauvegardées d'une imminente catastrophe. La population fut en proie à l'émotion la plus poignante jusqu'à quatre ou cinq heures du soir, moment où, par bonheur, la pluie cessa.

La vallée de Beaumont de Limagne (Tarn-et-Garonne) est inondée.

Les terrains des coteaux sont emportés et les bas-fonds dans un tel état d'humidité que, de plusieurs jours, on ne pourra y jeter la semence. En ce moment, si précieux pour les travaux agricoles dont dépend la future récolte, c'est une vraie calamité.

SAVOIE.—On écrit de Chambéry, 3 novembre:

"Un terrible exemple d'hydrophobie s'est produit à Aiguebelle.

"Une jeune fille de dix-sept ans, Mlle Bérard, avait été légèrement mordue en jouant avec son petit chien. Elle est venue passer l'automne à la campagne avec sa mère. On ne songeait plus à cet incident, vieux de six mois, et après lequel on avait pris toutes les précautions nécessaires. Et voilà qu'un soir la maladie se déclare avec des phénomènes tellement intenses, que moins de vingt-quatre heures après, la pauvre enfant expirait dans d'horribles souffrances.

LA "VILLE DE PARIS" AU HAVRE.

Nous lisons dans le *Courrier du Havre* du 10 novembre:

Après avoir persisté depuis plusieurs jours avec violence, la tempête qui s'était calmée hier, a repris la nuit dernière d'une façon plus violente encore, qui n'a fait que s'accroître jusqu'au jour.

A sept heures, le vent était terrible, et jamais on n'a pu appliquer avec plus de raison la locution connue: "Il vente la pierre."

En ville, c'était de tons côtés une pluie d'ardoises, de tuiles, de cheminées; par bonheur il n'y a eu personne d'atteint.

Les cars ont dû interrompre leur service, et dans l'impossibilité d'aller plus loin, s'arrêter à l'extrémité de la rue de Paris.

Si la ville a peu souffert, il n'en est pas de même de la plage.

La mer a été soulevée d'un mètre vingt, et les vagues déferlaient avec une force considérable de telle sorte que beaucoup d'établissements ont été envahis.

A marée baissante, quantités d'épaves étaient amenées vers le port.

La jetée et les quais étaient constamment balayés par les eaux; des gerbes d'écume s'élevaient très haut au-dessus des bastions de la Floride et s'éparpillaient en embruns jusque dans les travaux.

C'était un spectacle saisissant. Le vent ramenait les flots à tel point qu'à l'écume des vagues colorient constamment comme des nuages d'écume.

Or, c'est en ce moment où la tempête avait atteint son maximum, que le paquebot français de la Compagnie Générale Transatlantique *Ville de Paris*, venant de New York, et arrivé sur rade pendant la nuit, a dû effectuer son entrée au port.

Cette entrée était dangereuse, et la Compagnie, pour empêcher un sinistre probable, expédia le remorqueur *François Ier* au-devant du steamer, pour lui donner l'ordre de virer de bord et de retourner sur Cherbourg.

Malheureusement le *François Ier*, en arrivant au bout des jetées, ne put vaincre la fureur de la mer qui était démontée, et il a dû rentrer en renonçant à accomplir sa mission.

Le *Journal du Hâvre* rapporte ainsi la périlleuse entrée du steamer:

Le paquebot-poste français *Ville de Paris*, capitaine Sanglier, venant de New-York, donnaît, ce matin, vers sept heures un quart, dans les jetées, au milieu d'un violent grain. Le vent soufflait en tempête du l'ouest-sud-ouest. La *Ville de Paris*, dressée par un fort coup de mer qui l'a prise par la hanche de bâbord, est venue heurter contre la jetée du Nord, à quelques mètres seulement du brise-lames ouest.

Le grand steamer, emporté par son aire, a légèrement endommagé le quai de la jetée, entre l'escalier et le premier brise-lames. Dans la collision, une assez grande partie de l'étrave, sur une longueur de quatre mètres et une largeur d'un mètre environ, ainsi que les tôles voisines, aussitôt et au dessous de la flottaison du transatlantique, ont été repliées et refoulées sur tribord.

Cependant, à la suite du choc, le paquebot s'est redressé dans le chenal et il a pu entrer au port. Mais, comme il avait beaucoup d'aire, il est venu aborder du nouveau le musoir nord-ouest du sas d'écluse, dont il a déplacé les pierres de couronnement en se faisant de nouvelles avaries, et a renversé le réverbère qui sert d'amer au bout de ce musoir.

Puis, la *Ville de Paris* est tombé l'avant sur le *gril* s'étendant à travers devant l'écluse de la Barre. On a réussi, à l'aide de remorques frappées sur son arrière, et avec le concours du steamer le *Neptune*, à la redresser dans l'axe du chenal. Mais le vent n'a pas tardé à la dresser de nouveau, et l'a poussée sur le plateau vasoux des bateaux-porteurs, contre le quai de l'Ile.

A ce moment, l'étrave du transatlantique est venue ployer la barre de fer de l'escalier du pont de la Barre, et crever une condition d'eau fixée à cet endroit, contre le mur du quai.

Dans la manœuvre pour le redresser, l'hélice du grand steamer a enroulé la chaîne d'ancre du petit trois mâts-goélette *Aventure*, amarré contre le quai, et s'est trouvée paralysée.

L'heure avancée de la marée et la difficulté de manœuvrer, causée par la violence de la bourrasque, s'ajoutant à cet accident, ont empêché de pouvoir entrer la *Ville de Paris* au bassin de l'Eure. Elle est restée mouillée mais dans une bonne position, sur un fond assez mou, en face du retour sud du quai de l'Ile.

Les passagers ont pu être débarqués dès que le steamer a été dégagé au fond du port.

Il n'y a pas eu d'accident de personnes.

Une foule considérable a assisté à ces dramatiques péripéties.

Les avaries éprouvées par la *Ville de Paris* ne dépasseront pas 25,000 fr.

☞ Les visiteurs de la campagne, qui ont besoin de thé ou de café, ne doivent pas oublier de faire une visite au grand dépôt de thé et de café de la rue du Camp No 5 où une machine à vapeur est toujours en activité pour répondre aux besoins de la consommation.

Un billet	Achetez	Achetez	Un billet
Achetez			Achetez
Achetez	le		Achetez
Achetez	gros lot		Achetez
Achetez	$100,000		Achetez
Achetez		Achetez	
Un billet	Achetez	Achetez	Un billet
Un billet	Achetez		Un billet
Grand tirage d'or le 27 décembre.			

LE SCRUTIN D'ARRONDISSEMENT.—Un correspondant au *Soleil* réunit, dans les lignes suivantes, tout ce qui peut être dit sur le scrutin d'arrondissement:

Avec le scrutin d'arrondissement, l'élu n'est plus que le représentant d'un certain nombre d'électeurs dont il doit défendre dans le grand conseil national les intérêts généraux. Il perd, singulièrement de son prestige et se trouve obligé de s'ériger, par grâce d'état, fiction constitutionnelle et mystification jacobine, en délégué de toute la France, en incarnation toute puissante du peuple et partie intégrante de la très sainte et unique souveraineté en sept cents personnes.

Avec le scrutin d'arrondissement, les questions dites politiques, c'est-à-dire de compétitions gouvernementales, sont primées par les questions pratiques et locales; les combinaisons parlementaires par les affaires. Le niveau intellectuel de l'Assemblée en sera peut-être moins élevé, c'est-à-dire que cette Assemblée contiendra moins de docteurs en droit, de notaires, d'avocats, de littérateurs, d'académiciens, de maîtres en rhétorique. Ses prétentions ne pourront qu'en être plus modestes. Elle s'occupera moins de légiférer et davantage d'administrer; elle prendra moins de souci des traditions; elle songera plus aux intérêts. Il y aura moins de solennité, partant moins d'autorité. La démocratie n'a qu'à se réjouir de pareille transformation.

Avec le scrutin d'arrondissement, la candidature multiple et plébiscitaire devient à peu près impossible; les politiciens ambulants sont remplacés par les députés locaux, dont la responsabilité morale sinon effective est infiniment grande.

Avec le scrutin d'arrondissement, le collége électoral étant plus restreint, les membres de ce qu'on peut appeler l'aristocratie modérée, perdent de leurs chances, tandis que les mandataires des classes moyennes et laborieuses, les hommes indépendants gagnent de sérieux avantages.

Avec le scrutin d'arrondissement, la députation n'est plus une délégation d'illimitée; l'élu est un mandataire dont la mission est d'autant plus précise, mieux définie que le groupe électoral est plus étroit et a pu examiner de plus près la conduite, le caractère et les idées des candidats.

Enfin, avec le scrutin d'arrondissement, le gouvernement est appelé à la vie politique et affirme tant en droit qu'en fait son autonomie.

N'est-ce donc point assez pour recommander ce mode de scrutin aux préférences de la démocratie et des amis sincères de la liberté?

—On lit dans le *Mémorial diplomatique*:

"Le cabinet austro-hongrois a été invité par les cabinets de Saint-Pétersbourg et de Berlin à formuler les divers points du programme que les trois cours se proposent de soumettre au sultan. Le gouvernement austro-hongrois a communiqué à ses alliés ce programme qui a obtenu leur approbation.

"Il paraît aussi quelles autres grandes puissances seront invitées à s'associer à la démarche collective qui serait faite à Constantinople. Il s'agirait principalement, dit-on, de la nomination de commissaires des puissances, chargés de suivre attentivement l'exécution des réformes dérétées par le sultan en vue de l'apaisement des griefs réels dont se plaignent les populations."

☞ Les ménagères sont étonnées de l'économie qu'elles réalisent en achetant le café grillé et moulu au grand dépôt de thé de la rue du Camp, No 5. Le délicat en est si grand qu'il a fallu employer une machine à vapeur pour le moudre et répondre ainsi à toutes les demandes.

Dr. B. de VILLENEUVE,
HOMŒOPATHE.
Consultations: de midi à 2 heures.
154 rue du Canal.
Résidence: 168 Trémé, près Dumaine.
25 nov—1m

A nos Abonnés des campagnes.

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 1875, d'après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est donc à ces derniers, à qui leur poste locale ne pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le port est de 10 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 25 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même temps que le prix de l'abonnement.

—47—

Une position impreinable.—Parmi les remèdes américains, les "Hostetter's Stomach Bitters" occupent ce qu'on peut appeler, sans inconvenance de langage, une position imprenable. Les fondements de leur popularité sont après fortement dans la confiance publique. Leur excellence a été démontrée si souvent et d'une manière si concluante sous les circonstances les plus difficiles, et ils ont été pendant si longtemps connus du public comme un article type que si le ridicule, déversé par occasion sur les remèdes spécifiques, ni les tentatives de certains vendeurs de nostrum sans alcool pour créer un préjugé contre une préparation ayant une base alcoolique ne pouvant l'affecter. Le public le reconnaît comme un tonique sûr, agréable et comme un altérant d'une valeur inestimable; le public réconnaît encore comme remède prompt contre les désordres causés par le mauvais air et aussi comme un préventif sûr. Sa réputation, pour ainsi dire, est comme sur un roc.

Décédée hier vendredi, 26 novembre 1875, à 10 heures du matin, à l'âge de cinquante-cinq ans et deux mois, dame M. Z. DECHAMPS, née Marcelize Zoé Grenier, native de France.

Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu cette après-midi, à trois heures et demie.

Le convoi partira de la maison mortuaire, rue St-Louis No 20, entre Chartres et Levée.

Décédée, hier après-midi, à quatre heures et demie, Madame ROSA FRÉDÉRIC FIGUERA, à l'âge de quarante deux ans. Les amis et connaissances des familles Léon Frédéric et A. J. Harris, sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui à trois heures. Le corps est exposé rue des Remparts No 185, entre Ste Anne et Dumaine.

Décédé à Bordeaux, EDOUARD LAPLANTE, ayant résidé en Louisiane pendant vingt ans, les amis ainsi que ceux de son fils Félix sont priés d'assister à une Messe qui sera dite pour le repos de son âme, LUNDI 29 courant, à la Cathédrale à 7 heures du matin. 27nov—1f.

Décédée, hier, à trois heures et demie de l'après-midi, à l'âge de onze mois, ALBERT N. NUÑEZ. Les amis et connaissances de sa famille sont invités à assister à ses funérailles, qui auront lieu cette après-midi, à trois heures et demie. Le convoi funèbre partira de la résidence de ses parents, rue St Philippe, No 162.

Tapis, Toiles cirées, Rideaux,
17 RUE DE CHARTRES, 17.
BROUSSEAU & SON,
Importateurs.

Offerent, à bas prix, en gross et en détail.	
WILTON et AXMINSTER	par pièce.
VELOURS	100 "
BRUXELLES, BODY	90 "
BRUXELLES TAPESTRIE	80 "
TROIS PLIS	60 "
TAPISSERIES et plusieurs Super.	50 "
SUPERFINS, FINS, etc	50 "
CHAIN COTON, etc	60 "
VENITIENS pour vestibules et escaliers	75 "
CHANVRE, à dessins et à raies	50 "
TOILES CIRÉES	62 "
NATTES	700 "
COCO, jute et manille	50 "
RIDEAUX, dentelle et dentelle Nottingham,	
HIGHES, couvertures de Table et de Fauteuil	
BROCATELLE, COTELINES, TERRIES,	
PELUCHE, ENAMEL, CUIR,	
CRIN et IMITATION,	
CORNICHES, Ressorts, Patères et Bandes,	
COUTIL à Matelas, toute qualités, à 7½ c. et au dessus.	
BERLAPS, par balle, pièce et yarde.	
CRETONNES, Satin Cretonne Française,	
COUVERTURES de Tables et couvertures Voiture en rouge et jaune et en garance,	
BAGETTES D'ESCALIERS,